

ensuite le tout petit texte du chapitre IV, article II, où sont inscrites les "Dépenses diverses pour le service du conseil municipal." Il y en a pour 523.080 fr. dont une très petite partie seulement est admissible. En voici le détail :

' A. Dépenses de la buvette.....	fr. 10.000
" B. Remboursement des avances faites par les quatre-vingts conseillers municipaux, pour l'exercice de leur mandat.....	480.000
" C. Frais de représentation du Président du Conseil.....	3 000
" D. Voiture du Président du Conseil.....	9.720
" E. Frais spéciaux pour cérémonies officielles auxquelles le Conseil peut être appelé à prendre part.....	2.780
" F. Frais de déplacement des commissions ou des délégués du Conseil.....	13.000
" G. Achat de médailles et insignes.....	500
" H. Achat de timbres-poste.....	1.000
" I. Service du départ. Frais d'affranchissement.....	1.800
" J. Réserves pour menues dépenses et imprévu.....	1.280
" Total.....	fr. 523 080

" Le sous-détail B est non seulement illégal, mais encore ce qu'en anglais on qualifie de *forgery*. Il n'est pas vrai que les 480,000 francs constituent un remboursement d'avances : c'est bel et bien un cadeau de 500 francs (\$100) par mois, joint à d'autres libéralités, et que la Cour des Comptes a dû signaler si elle n'a été frappée de cécité. D'ailleurs, ayant fait partie du conseil, nous affirmons que les dépenses nécessaires sont insignifiantes, et nous admettrions fort bien qu'on les remboursât sur bonne justification. Il y a donc là une ressource toute trouvée pour faire face à la réception des marins russes : soit 300,000 fr. Quant aux 150,000 francs destinés aux pauvres, on pourrait, puisqu'on a l'habitude de tourner la loi, les distribuer aux quatre-vingt conseillers municipaux, moyennant qu'ils obtinssent préalablement leur inscription au bureau de bienfaisance. On justifierait facilement l'indigence de ces pauvres élus en démontrant que, trop occupés à l'hôtel-de-ville, ils sont *ipso facto* privés de leur gagne-pain."

Nos lecteurs voient que MM. les conseillers municipaux de Paris trouvent moyen de se payer, en dehors de la loi, une indemnité de 1200 chacun, par année. Nos échevins non qualifiés se contenteraient-ils de cette bagatelle ?

LE JOURNAL DE COMMERCE.

M. Newton Dexter, rédacteur de la *Merchants' Mail*, secrétaire de l'Association des Hommes d'affaires de l'état, venait d'organiser une association de commerçants dans la vallée de la Mohawk et, appelé à prendre la parole il s'exprima en ces termes :

" Il y a un sujet sur lequel je veux m'étendre longuement, car, à mon avis, c'est l'un des plus importants à considérer dans un mouvement comme celui-ci, c'est celui du journal de commerce. Il m'arrive de rencontrer un marchand qui n'est pas abonné à un journal commercial. Je m'intéresse à ces gens-là, car ils me reportent aux anciens temps de ce pays ; longtemps avant que j'y fusse présent. Ils ont pour moi un charme tout particulier ; ma foi, lorsque j'en rencontre un, ma curiosité est éveillée comme si j'avais trouvé une relique de la guerre de 1812. Ils appartiennent à un siècle éloigné et, comme ils sont peu nombreux, ils éveillent en moi la passion du collectionneur.

" Mon cher monsieur, je suis dans le commerce depuis 30 ans et je n'ai jamais reçu un journal de commerce ; j'imagine que je puis bien m'en passer pendant le reste de ma misérable vie. Voilà ce que me disait l'autre jour l'un de ces specimens de l'antiquité. Je suis convaincu en effet que le reste de sa vie sera misérable. Elle était misérable le jour où je l'ai rencontré et elle l'était déjà depuis quelque temps, " car, les affaires ne sont plus ce qu'elles étaient," et, si elle ne reste pas misérable je veux perdre ma réputation de prophète.

" Mes amis, il y a beaucoup de choses dans la vie dont nous pouvons nous passer. Il y a quelques années, lorsqu'un marchand voulait aller de New-York à Buffalo, il avait le choix entre deux routes : le coche sur le canal, ou la diligence et son voyage lui prenait près de quinze jours. Aujourd'hui il peut y aller en dix heures. Sans doute, notre ami qui n'est pas abonné à un journal de commerce, préférerait prendre le coche.

" Il fut un temps où nous nous passions de l'express de la malle et où nous recevions notre correspondance une fois par semaine. Nous n'avions ni le télégraphe, ni le téléphone, ni la lumière électrique, ni les chars à trolley, et sans aucun doute nous pourrions encore nous en passer, de même que l'individu qui ne lit pas le journal de com-

merce ; mais nous vivrions misérablement et le marchand actif, de progrès, d'aujourd'hui, demande constamment un service plus perfectionné et plus rapide dans tous les départements.

" Il n'est pas un élément des affaires aujourd'hui qui mérite mieux l'appréciation du marchand détaillier que la presse commerciale.

" Qui est-ce qui s'est fait le porte-voix du progrès, le pionnier de l'association entre marchands pour leur mutuelle protection ? Le journal commercial. Qui est ce qui a pris la défense des intérêts du commerce devant l'opinion publique, devant les législatures et les parlements ? C'est encore le journal commercial.

" Qui a combattu les abus des combines, les impôts injustes des gouvernements et des municipalités ? Encore, toujours, le journal de commerce.

" Vous n'avez pas de meilleur avocat de votre cause que le journal commercial et des milliers et des milliers de marchands savent apprécier ce fait, ils comprennent que rien n'égale la puissance ni le dévouement du journal de commerce pour la défense de leurs intérêts. Est-ce que cela ne mériterait même pas quelque chose de mieux qu'un simple abonnement ?

" Il y a beaucoup de manufacturiers qui se font une idée fautive de la valeur d'un journal commercial. " Nous ne croyons pas utile de dépenser de l'argent dans un journal qui n'est lu que par les détailliers," disent quelques-uns. Et cependant, s'il surgit une difficulté qui affecte ses intérêts, comme il est prompt à recourir à la publicité du journal de commerce !

" Montrez au manufacturiers que vous prenez intérêt à votre journal de commerce. Lorsque le commis-voyageur passe chez vous pour affaires, demandez-lui avec politesse si la maison qu'il représente existe encore. Et s'il s'inquiète de la raison qui dicte votre question, répondez-lui : " C'est parce que je ne vois plus ses marchandises annoncées dans la presse commerciale. Croyez-moi, messieurs, chaque piastre que vous dépenserez pour le journal commercial et chaque bonne parole que vous direz en sa faveur, vous seront rendues au centuple."

(American Grocer.)

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.